



Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

www.frapna.org

FRAPNA Haute-Savoie
PAE de Pré-Mairy
84, Route du Viéran
74370 PRINGY
Nouveau N° tél : 09 72 52 33 62
frapna-haute-savoie@frapna.org

FRAPNA Région
77, rue Jean-Claude Vivant
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 85 97 07
coordination@frapna.org

FRAPNA Ain
Maison de la nature
44, avenue de Jasseron
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. : 04 74 21 38 79
frapna-ain@frapna.org

FRAPNA Ardèche
39, rue Jean-Louis Soulavie
07110 LARGENTIERE
Tél. : 04 75 93 41 45
frapna-ardeche@frapna.org

FRAPNA Drôme
38, avenue de Verdun
26000 VALENCE
Tél. : 04 75 81 12 44
Fax : 04 75 81 14 73
frapna-drome@frapna.org

FRAPNA Isère
M.N.E.I. / 5, place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 42 64 08
Fax : 04 76 44 63 36
frapna-isere@frapna.org

FRAPNA Loire
11 rue René Cassin
42100 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04 77 41 46 60
Fax : 04 77 47 18 24
frapna-loire@frapna.org

FRAPNA Rhône
22, rue Édouard Aynard
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 37 47 88 50
frapna-rhone@frapna.org

FRAPNA Savoie
26, passage Charléty
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 31 79
Fax : 04 79 85 20 03
frapna-savoie@frapna.org



Pringy, le 18 août 2017

Le Président de la FRAPNA 74,

à Monsieur Serge Adam, commissaire
enquêteur
Mairie de Viuz-la-Chiesaz

Objet : contribution de la FRAPNA Haute-Savoie à l'enquête d'utilité publique ouverte du 20/07 au 21/08/2017 inclus (mairie de Viuz-la Chiesaz) - remplacement du télésiège du Belvédère par un télésiège débrayable avec des sièges 6 places et des cabines 10 places - démontage du télésiège fixe du Belvédère et du télésiège du Châtillon – domaine skiable du Semnoz.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre fédération d'associations de défense de l'environnement a comme objectif la protection des milieux aquatiques, faunistiques, et floristiques du département de la Haute-Savoie. A ce titre, elle ne peut rester indifférente au projet présenté, compte tenu de sa nature (un projet entrant dans le cadre d'une restructuration d'un domaine skiable de moyenne altitude dans le contexte du réchauffement climatique en cours) et surtout de sa localisation sur un massif caractérisé par des enjeux environnementaux et paysagers conséquents.

L'intérêt de la FRAPNA Haute-Savoie pour le massif du Semnoz remonte à plusieurs décennies.

Depuis 1984-1985, la FRAPNA 74 y gère un **jardin alpin** créé en 1982 et reçoit du SIPAS une subvention annuelle au titre de la gestion et de l'animation de cet espace.

En 2010, à l'occasion de la candidature d'Annecy aux J.O. d'hiver de 2018, la FRAPNA avait demandé à l'Etat, au titre des mesures compensatoires, la mise en place - en dehors des limites du stade de neige – d'une « **protection contractuelle (ENS) ou mieux réglementaire (RNR ou APPB)** », de manière à « préserver ce massif et à conserver son caractère récréatif familial auquel les habitants de la région annécienne sont particulièrement attachés ». La FRAPNA avait également exigé qu'un engagement solennel soit pris de ne pas mettre en place de retenue collinaire en vue de produire de la neige de culture sur le stade de neige.

C'est donc avec une attention toute particulière que nous avons pris connaissance des différents projets d'investissement qui ont été présentés au Comité du SIPAS à partir du mois d'octobre 2016 et dont le remplacement du télésiège du belvédère soumis à la présente enquête publique peut être considéré comme l'un des aboutissements.

Il nous paraît nécessaire de développer nos remarques à deux niveaux nettement différents. Le premier consiste à examiner le projet au regard des enjeux environnementaux et paysagers que nous connaissons. Le second à nos yeux nettement plus fondamental à interroger le projet dans un contexte global, celui de l'avenir du ski alpin sur un site comme celui du Semnoz dans le contexte du changement climatique.

Le projet au regard des enjeux environnementaux et paysagers

Nous avons pris note avec satisfaction de l'abandon (définitif, nous l'espérons) de deux volets volets qui accompagnaient dans le projet d'investissement initial le remplacement du télésiège du Belvédère : l'ouverture d'un nouveau secteur pour le ski alpin ; l'installation

Réconcilions l'homme & son environnement

La FRAPNA est une Association de Protection de la Nature et de l'Environnement créée en 1971 et reconnue d'utilité publique en 1984

d'enneigeurs. Ces deux volets auraient indiscutablement augmenté les enjeux environnementaux et paysagers du projet global. Nous avons également pris acte positivement du fait que le tracé du nouveau télésiège reprenait a priori celui de l'ancien.

De là à conclure, comme le fait l'état initial (p 97) que « *Le site d'étude ne comporte pas d'enjeu écologique très important* », il y a un pas à franchir, ce que les promoteurs du projet font allègrement, alors même qu'ils ont pourtant signalé eux-mêmes dans l'étude d'impact « **la présence d'espèces à forts enjeux** (espèces liés aux zones humides, espèces nicheuses, espèces floristiques remarquables). »

De ce point de vue, la FRAPNA 74 estime que les documents produits n'apportent pas toutes les informations nécessaires pour juger objectivement des impacts réels du projet. Ainsi la connaissance du tracé du télésiège est-elle insuffisante pour se faire une opinion définitive. Encore aurait-il fallu nous renseigner sur **l'implantation des nouveaux pylônes** (nombre, localisation, forme...) au vu des enjeux paysagers ou liés à la biodiversité. L'autorité environnementale souligne d'ailleurs cette faiblesse dans son avis en remarquant que l'étude affirme le respect de la séquence paysagère du versant, mais sans en faire la démonstration.

De la même manière, sur la question extrêmement sensible des **milieux humides**, le citoyen qui voudrait obtenir des assurances va devoir se résoudre à prendre pour argent comptant l'affirmation contenue dans l'étude d'impact selon laquelle « *au regard de la topographie et du contexte hydrogéologique, le projet n'est pas susceptible de perturber le fonctionnement des zones humides* ».

Enfin, et sur ce point la FRAPNA est fondée à tirer clairement le signal d'alarme, la question de **l'impact paysager des deux gares** - dont personne ne peut nier la prégnance - nous paraît avoir été expédiée dans le dossier soumis à l'enquête publique : aucun document de type photomontage à l'appui ; pas la moindre information sur les scénarios architecturaux envisagés permettant de se faire une idée des moyens mis en œuvre pour minimiser cet impact paysager.

Le projet dans le contexte global de l'avenir du ski alpin au regard de l'évolution climatique constatée

Tous les Annéciens connaissent les problèmes d'enneigement du Semnoz. La situation était déjà patente avant même que n'émerge dans le grand public la prise de conscience du changement climatique en cours.

Pour mémoire, nous rappellerons les deux mauvais enneigements (89/90 et 92/93) ayant mis en difficulté puis provoqué la dissolution de la Société d'Economie Mixte du Semnoz (SAEMS) qui gérait les activités ski (alpin depuis 1976 et nordique depuis 1985).

Le projet soumis à l'enquête publique est bien évidemment à analyser dans le contexte du **changement climatique** qui a un retentissement direct sur l'enneigement (baisse de 30 % de la quantité de neige sur 30 ans, selon l'observatoire du changement climatique). Il résulte de cette évolution qu'il est désormais impossible de ne pas agréger la problématique du réchauffement des températures à la politique de développement d'une station de moyenne altitude.

Il serait tout à fait inconséquent de ne pas intégrer cette dimension à la réflexion sur l'avenir du stade de neige du Semnoz. Ni l'altitude (un étagement entre 1400 et 1700 m), ni l'exposition (premier massif préalpin lorsqu'on vient de l'ouest sans protection d'un autre massif) n'autorisent aujourd'hui une quelconque assurance en matière d'enneigement. La revendication d'installation d'enneigeurs portée de manière fort compréhensible par nombre des professionnels qui interviennent durant la saison hivernale et qui craignent pour l'avenir de leur emploi, si elle devait être satisfaite, ne changerait rien à l'affaire et représenterait plutôt une fuite en avant pour essayer de maintenir l'activité le plus longtemps possible et gagner au mieux quelques années.

La réalité peut apparaître comme cruelle pour certains, mais elle doit cependant être regardée de face : l'avenir du ski alpin au Semnoz est définitivement obéré par l'évolution climatique. Certes la FRAPNA 74 n'appelle pas à tirer prématurément un trait sur cette activité. Il est raisonnable de chercher à la maintenir **pour l'enseignement et la pratique des débutants**. Mais tout programme d'investissement concernant le ski alpin - rendu nécessaire par des besoins de modernisation - nous paraît devoir être dimensionné du point de vue de son volume et de son étalement dans le temps en prenant en compte l'avenir hivernal du Semnoz dans ce futur bouleversé.

Dans cette perspective, l'appel d'offre de quelque 7 M d'euros acté par le dernier comité du SIPAS nous paraît tout à fait sur-dimensionné, et nous pensons, compte tenu des perspectives de l'activité, qu'il s'agit d'un investissement beaucoup trop lourd et susceptible de générer à terme de forts déficits de fonctionnement. Nous considérons également que le télésiège débrayable mixte avec des sièges de 6 places et des cabines de 10 places constitue un sur-équipement qui au mieux pourra être utilisé à son bon niveau de capacité qu'un nombre extrêmement restreint de week-ends durant la saison hivernale.

C'est pourquoi la réalisation d'un tel équipement ne nous paraît ni justifiée, ni opportune.

Conclusion sur la position de la FRAPNA Haute-Savoie

C'est aussi pourquoi, Monsieur le Commissaire enquêteur, sans remettre en cause l'utilité de l'enquête publique que vous avez la responsabilité d'administrer, la FRAPNA 74 appelle de ses vœux **une réflexion citoyenne beaucoup plus globale qui permette d'envisager un autre modèle de développement des activités** intégrant les données irréversibles de l'évolution climatique en cours.

Sur un sujet aussi sensible et stratégique, il nous paraît impossible de se contenter d'une enquête publique qui se déroule en pleine période estivale, alors qu'une bonne part des habitants du bassin annécien est éloignée de notre région, et avec un objet aussi restrictif. Il faut redire que le Semnoz n'est pas une station de sport d'hiver classique. Les usagers (au meilleur sens du terme) du Semnoz constituent un public spécifique qui ne correspond pas au standard de la clientèle du ski alpin. C'est un public beaucoup plus divers, implanté majoritairement dans le grand bassin annécien et qui souhaite **avant toute chose préserver le caractère naturel de ce massif et lui conserver son caractère récréatif familial.**

Comme la définition de l'objet de l'enquête publique nous y incite, nous nous permettons donc de suggérer 3 pistes de réflexion qui pourraient nourrir le grand débat citoyen que nous souhaiterions voir se développer :

1. repenser l'avenir hivernal du Semnoz autour du ski de fond, à la fois activité de loisir et pratique dont on connaît les effets bénéfiques sur la santé et pour le bien-être en général. Le Semnoz offre aujourd'hui 46 Km de pistes pour le ski de fond (9 pistes et 2 chalets nordiques) ainsi que des pistes et des itinéraires balisés raquettes, 1 piste de luge avec un tapis roulant de 80 m. Il nous semble que la dimension centre de ski nordique du Semnoz mériterait encore d'être renforcée. La cuvette qui sert aujourd'hui de parking pourrait probablement être récupérée si l'on imaginait une desserte du Semnoz par un véritable service de navettes plutôt que par des véhicules particuliers dont la concentration certains week-ends d'hiver vient contredire la vocation naturelle du site. Un réaménagement de cette cuvette pourrait probablement s'imaginer au bénéfice d'une pratique de découverte, facile et ludique du ski de fond, venant en complément de la pratique confirmée que permettent aujourd'hui les pistes du plateau. Ce réaménagement pourrait également être l'occasion d'installer d'autres espaces ludiques compatibles avec un faible enneigement et permettant aux Annéciens et aux visiteurs de s'adonner à des activités à la fois récréatives et naturelles.

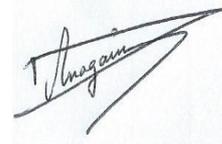
2. mettre en débat avec les Annéciens des perspectives d'activités multi-saisons compatibles avec le double objectif récréatif / découverte et initiation à la protection de la nature. Pour mémoire, le programme d'investissements présenté en octobre 2016 au Comité du SIPAS, se caractérisait par une orientation quasi-exclusive sur les activités hivernales, la part d'investissement prévue pour les activités d'été ne représentant que 6.5 % du total. Il nous semble aujourd'hui urgent de changer de paradigme.

3. engager la réflexion avec les élus et les collectivités concernées, informer la population sur l'intérêt et la possibilité de **mettre en oeuvre sur le Semnoz l'outil "Espaces Naturels Sensibles" (ENS)**. Ce dernier nous paraît en effet particulièrement approprié pour assurer la préservation de la qualité du site, de ses paysages, des milieux naturels, des espèces et de leurs habitats. Loin de représenter une "mise sous cloche", il aurait au contraire l'avantage de concilier et de garantir un développement durable des différents types d'usage : pastoraux, touristiques, sportifs, récréatifs.

La mise en oeuvre par le conseil départemental de son deuxième schéma départemental des SDENS représente de ce point de vue une opportunité dont il faudrait se saisir.

Veillez croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'assurance de notre parfaite considération.

J.F. Arragain, président de la FRANA74

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.F. Arragain', with a large, sweeping flourish extending to the right.